

## ANT-8007 EXAMEN DE DOCTORAT<sup>1</sup>

---

L'examen de doctorat présente la recherche doctorale et le terrain envisagé. Ce travail doit compter **entre 13 000 et 16 000 mots** (de 30 à 35 pages à interligne et demi). Cette limite est importante à respecter. Pouvoir exprimer des idées complexes, une démarche de recherche rigoureuse et une mise en contexte ciblée dans un nombre limité de pages, est un apprentissage essentiel pour quiconque doit un jour rédiger des articles scientifiques, faire des demandes de subvention ou répondre à des appels d'offre.

L'examen de doctorat doit avoir été lu et approuvé par la direction de recherche avant d'être déposé. Le nombre de copies boudinées à soumettre dépend du type d'encadrement choisi : une ou deux copies selon qu'il y ait ou non un codirecteur à laquelle s'ajoute une copie pour chacun des deux examinateurs et une pour le Département d'anthropologie (donc 4 ou 5 copies selon qu'il y ait une codirection). Ces copies sont déposées directement à votre agente de gestion des études, Manon Deschênes, au local DKN-3444. Les examinateurs ont trois semaines pour faire leur évaluation.

Le jury, choisi par la direction de programme en collaboration avec la direction de recherche, se réunit pour l'examen oral du doctorant, sous la présidence de la direction de programme. Le candidat dispose de 20 minutes pour résumer son projet avant que les deux membres du comité élargi qui n'ont pas été associés à la démarche préparatoire ne fassent part de leurs commentaires oralement. Le doctorant doit ensuite répondre à ces remarques critiques. Cette présentation est publique et tous les membres du département et de la communauté universitaire sont invités à y assister.

Il est possible d'emprunter un examen de doctorat (intitulé Projet de thèse avant l'automne 2017) qui a déjà été évalué au Département d'anthropologie, DKN-3431. Toutefois, il est préférable de faire au préalable une recherche du document que l'on désire emprunter en consultant l'outil créé à cette fin et disponible sur le site web du Département d'anthropologie à la page suivante <http://www.ant.ulaval.ca/?pid=29>

Il existe un Programme de soutien financier à la réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Si vous désirez bénéficier du montant lié à la réalisation de l'étape Examen de doctorat (examen prospectif), consultez la page suivante <http://www.fss.ulaval.ca/?pid=1442> . Les dates à retenir pour ce soutien financier se trouvent sur le site web du Département d'anthropologie à la page suivante <http://www.ant.ulaval.ca/?pid=20>

---

<sup>1</sup> L'examen de doctorat (ANT-8007) s'intitulait Projet de thèse (ANT-8004) avant la session d'automne 2017).